

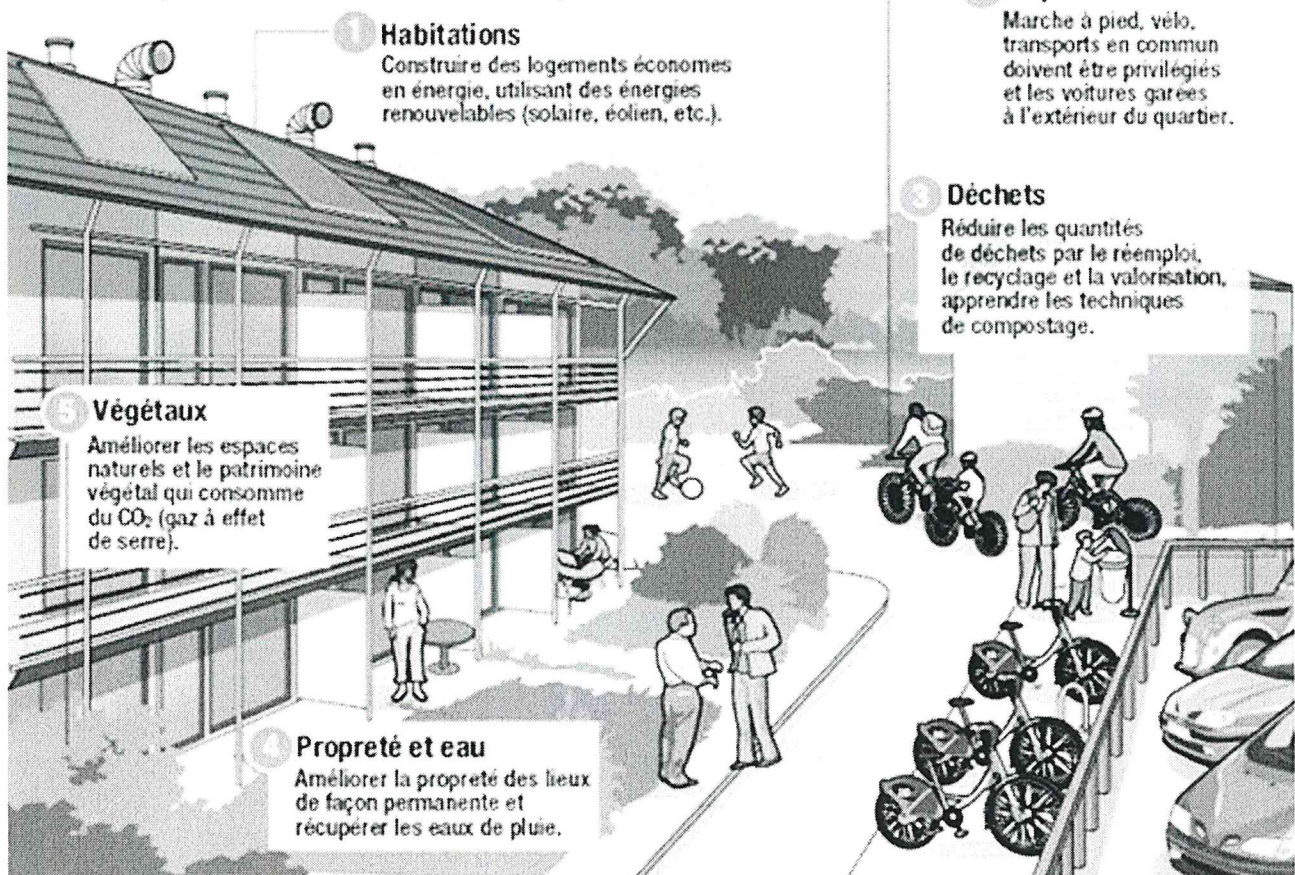
Doc 1 : Qu'est-ce qu'un éco-quartier ?

Un écoquartier est une zone urbaine conçue et organisée dans une démarche de développement durable. Ces quartiers doivent ainsi avoir un potentiel de développement économique, répondre à des critères de performance environnementale rigoureux (transport en commun, recyclage de déchets, éco-construction...) et assurer la mixité sociale et fonctionnelle (logements, commerces, équipements publics...).

Les écoquartiers doivent remplir une série d'objectifs économiques, sociaux, mais également environnementaux :

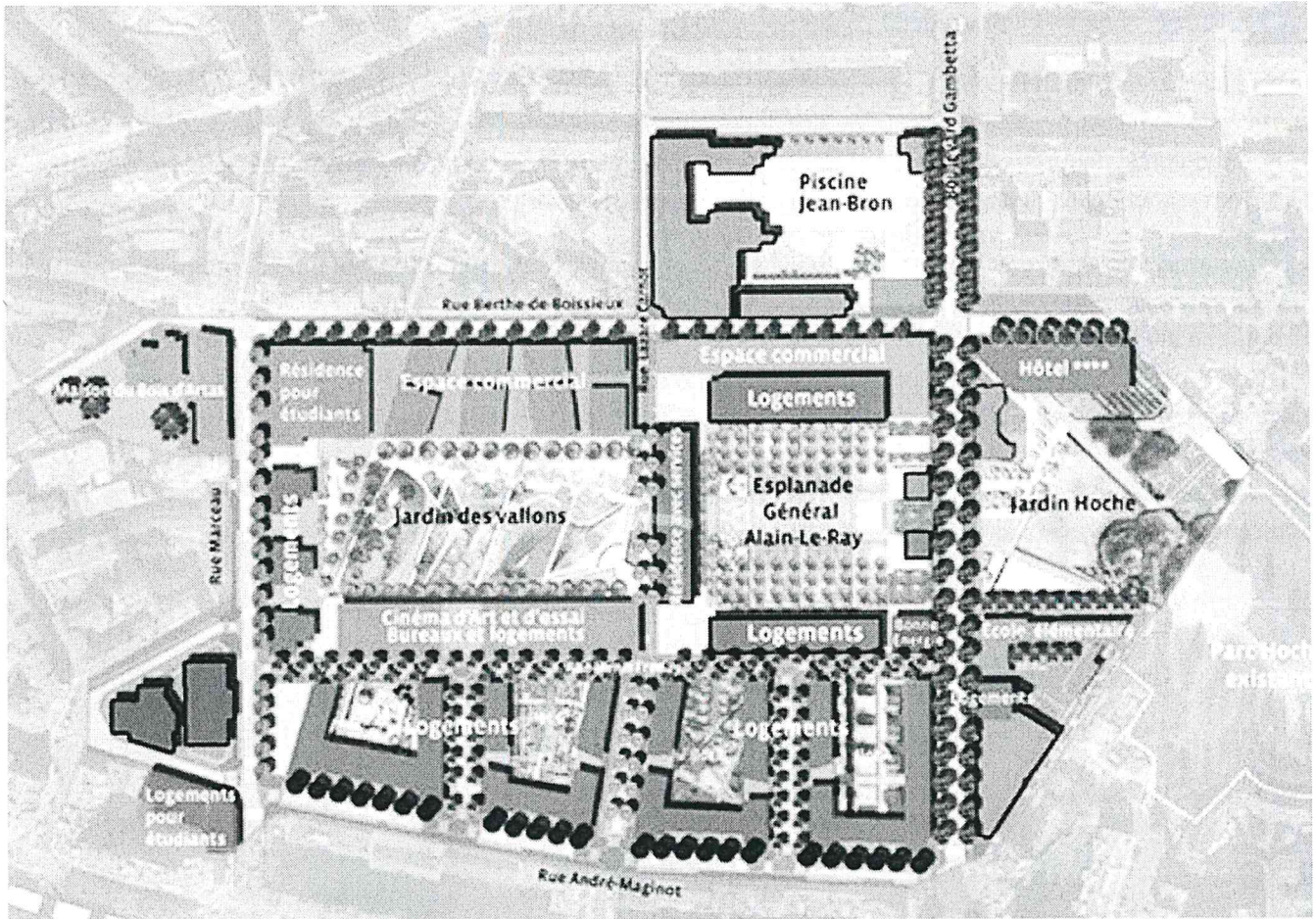
- traitement des eaux de pluie
- diminution et valorisation des déchets
- prise en compte d'une densité raisonnable et intégration de la biodiversité urbaine
- développement des transports en commun et des transports "doux" et non polluants (voies piétonnes, pistes cyclables...)
- peu de consommation énergétique et développement des énergies renouvelables
- éco-construction répondant à des normes exigeantes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

Les 5 piliers d'un écoquartier





Doc 2 : L'éco-quartier de la caserne de Bonne à Grenoble



L'éco-quartier de la caserne de Bonne, c'est le premier éco-quartier à avoir vu le jour en France. Ce quartier construit sur le site d'une ancienne caserne militaire comprend :

- 900 logements familiaux (38 % sociaux)
- Ecole primaire de 16 classes,
- 2 résidences étudiantes (200 lits),
- 53 magasins,
- 5000m² de bureaux,
- 1 résidence hôtelière,
- 1 cinéma d'art et d'essai (3 salles),
- Parc urbain,
- EPHAD de 80 lits,

Doc 3 : Les éco-quartiers - film à visionner

<https://www.youtube.com/watch?v=mgdirIX6HFo>

